



# 4ème Colloque National Eolien

## Carrousel du Louvre

### 10 Octobre 2013

## Sommaire

---

<b>L'Europe, moteur de l'éolien mondial : une chance pour la France !</b>	<b>2</b>
<b>Feuille de route des objectifs 2030</b>	<b>5</b>
<b>De l'acceptation à l'appropriation</b>	<b>8</b>
<b>Clôture des tables rondes</b>	<b>10</b>
Sonia LIORET Déléguée Générale de France Energie Eolienne	

# L'Europe, moteur de l'éolien mondial : une chance pour la France !

---

*Participaient à cette table ronde animée par Alex TAYLOR :*

*Thomas BECKER, CEO EWEA*

*Jean-Marc LECHÊNE, Chief Operating Officer Groupe VESTAS*

*Pierre PARVEX, Directeur pôle Énergies Renouvelables, GDF SUEZ*

*Dr Klaus RAVE, Chairman GWEC*

*Alain RIES, Responsable de la Division transports et énergies durables à AFD*

*Wilfrid TAKACS, Responsable sectoriel énergie environnement à la Direction des Engagements BPI France*

Thomas BECKER déclare que l'instabilité réglementaire est l'un des freins au développement éolien. Utilisant l'analogie utilisée par Nicolas WOLFF en ouverture du colloque, il estime que la Pyramide du Louvre est un symbole de leadership politique. De la même manière que François Mitterrand était convaincu du potentiel de ce projet, malgré la petite révolution qu'il a suscité en France, les hommes politiques actuels doivent croire en l'éolien et animer son développement, afin d'asseoir l'indépendance énergétique de l'Europe. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'industrie des énergies fossiles, qui, lorsqu'elle s'est aperçue que l'éolien devenait un concurrent à part entière, a œuvré pour freiner son développement et y est parvenu à certains égards. En effet, il est le secteur qui, avec le nucléaire, reçoit le plus d'aides publiques, davantage que l'éolien ou les autres énergies renouvelables.

Jean-Marc LECHÊNE ajoute que le secteur est en pleine restructuration. En effet, après avoir investi massivement pour construire des infrastructures, Vestas a dû s'adapter à la réalité du marché en réduisant ses effectifs de 30 %. Cependant, le cours de son action a été multiplié par cinq en un an, ce qui montre la confiance des marchés financiers, après une restructuration difficile. Comme c'est déjà le cas dans les pays émergents, l'éolien doit vivre sans subventions, ce qui passe par une amélioration de la compétitivité des entreprises. Cette démarche, indispensable pour le succès à long terme, requiert néanmoins des restructurations difficiles.

Alex TAYLOR s'interroge sur les disparités entre les pays européens vis-à-vis de l'éolien.

Jean-Marc LECHÊNE répond que la sensibilité écologique est peut-être plus forte en Allemagne qu'en France, où le lobby nucléaire est plus important. Une harmonisation est nécessaire afin de bénéficier d'une véritable politique énergétique commune en Europe.

Klaus RAVE regrette le manque de leadership politique pour le développement du secteur éolien. En outre, le coût d'entrée dans ce secteur demeure élevé, tandis qu'il n'existe pas qu'un seul marché, ce qui implique des technologies adaptées. Une réglementation stable est une condition importante pour obtenir un financement. C'est la raison pour laquelle l'Europe doit montrer l'exemple en la matière.

Alex TAYLOR se demande si les freins sont dus aux gouvernements nationaux ou aux institutions européennes.

Klaus RAVE assure que les institutions européennes ont été beaucoup plus progressives que les gouvernements nationaux.

Wilfrid TAKACS tient à préciser que l'investissement en fonds propres n'est pas encore d'actualité pour la BPI et insiste sur la spécificité du financement de projets pour une

institution bancaire. Un parc éolien standard nécessite 20 millions d'euros d'investissements, ce qui représente une somme significative. Il convient donc d'identifier et de couvrir les risques, ce qui est d'autant plus difficile pour les risques administratifs, comme les recours relatifs aux permis de construire. Wilfrid TAKACS assure que la transition énergétique et environnementale est un axe de développement central pour la BPI. Très présente dans l'éolien, elle s'intéresse également à la géothermie et à la biomasse. En tout état de cause, le financement des projets implique un ensemble contractuel sécurisé.

Alex TAYLOR s'enquiert d'éventuels freins spécifiques à la France.

Wilfrid TAKACS confirme la spécificité de la réglementation française, notamment s'agissant du recours tarifaire. De plus, l'impact négatif d'un projet sur le paysage peut constituer un motif de rejet. Si un projet parfaitement sécurisé obtiendra aisément un financement, l'instabilité réglementaire peut être un frein en la matière. Wilfrid TAKACS tient toutefois à souligner que les projets ENR représentent 1,8 milliard d'euros d'encours de financement.

Alain RIES explique que l'Agence Française de Développement est un établissement de crédit spécialisé intervenant dans près de 80 pays en Afrique, en Asie et en Amérique Latine, et dont les engagements annuels s'élèvent à 8 milliards d'euros. Sa filiale Proparco a financé ces cinq dernières années dix des douze projets éoliens aidés par le Groupe. Les freins au développement du secteur diffèrent selon les marchés, ce qui nécessite une stratégie spécifique. Dans le périmètre d'activité de l'AFD, les obstacles principaux résident dans la faible capacité de financement des acheteurs et dans les subventions importantes de l'électricité.

Pierre PARVEX ajoute que l'éolien est un axe essentiel du développement de GDF Suez qui soutient la politique européenne en matière d'énergies renouvelables. L'éolien a gagné une place de premier rang dans le mix énergétique de chaque acteur et est devenu compétitif par rapport aux autres sources d'énergie. Cependant, ce secteur se situe à la croisée des chemins. S'il s'est développé dans un contexte de croissance, la crise actuelle a un impact sur le prix ainsi que la place de chaque énergie dans le mix énergétique, ce qui implique un véritable leadership politique afin d'asseoir la place des ENR. L'Europe se doit ainsi de revaloriser l'ensemble de la production des énergies renouvelables.

Alex TAYLOR se demande si l'éolien ne souffre pas d'une image négative auprès de l'opinion publique.

Jean-Marc LECHÈNE reconnaît que les citoyens sont plus réservés sur le développement des éoliennes, notamment à cause de leur impact paysager. Pour autant, cette image ne représente pas l'obstacle principal.

Klaus RAVE souligne l'importance de la planification dans le développement du secteur. A l'origine, 1 % du territoire allemand était consacré aux parcs éoliens, qui devaient générer 25 % des besoins en électricité, A présent, la moitié des besoins est satisfaite par les éoliens. La transition énergétique ne peut avoir lieu sans transmission. De surcroît, aucune communication ne peut être diffusée sans électricité, qui est l'énergie du vingt-et-unième siècle et qui doit être générée par des sources différentes. Il convient donc d'éduquer le public sur l'importance de ce secteur.

Thomas BECKER considère que l'éolien ne peut se développer sans la mobilisation des acteurs locaux et constitue une réponse adaptée aux besoins énergétiques croissants du monde moderne.

Alex TAYLOR s'étonne que l'éolien soit beaucoup plus développé en Allemagne qu'en France.

Pierre PARVEX affirme qu'il existe un appétit pour l'éolien en France. Si les délais de développement sont longs et pourraient être réduits à quatre ans, ils laissent néanmoins le temps à la concertation et à l'appropriation des projets par le niveau local.

Jean-Marc LECHÊNE ajoute que la France est le deuxième pays en termes de ressource éolienne. Aussi est-il anormal que l'Allemagne bénéficie de capacités installées quatre fois supérieures à celles de la France.

Klaus RAVE rappelle que le développement de l'éolien au Danemark s'est reposé sur la volonté de ne pas recourir au nucléaire et sur la recherche de l'efficacité énergétique, ce qui implique une anticipation. C'est cette politique énergétique qui a influencé celle de l'Allemagne.

Un élu corrézien se déclare pessimiste vis-à-vis du développement de l'éolien à cause de la réglementation française qui est la plus stricte des pays européens. L'accompagnement de ce secteur nécessite une véritable volonté politique qui malheureusement fait défaut.

Pierre PARVEX reconnaît la complexité de développer des projets. Cependant, le gouvernement en a pris conscience et œuvre ainsi pour la mise en place d'un permis unique.

Thomas BECKER estime que le gouvernement français doit soutenir deux ambitions pour la prochaine conférence sur l'environnement :

- un objectif strict de limitation des émissions de CO<sub>2</sub> ;
- le développement des énergies renouvelables.

Georges STUPAR, Vice-Président du Conseil Régional de Poitou-Charentes, rappelle qu'un kilowatt généré par l'éolien émet seulement 15 grammes de CO<sub>2</sub>. Il regrette que les projets locaux soient souvent bloqués par l'Etat et estime que chaque commune doit bénéficier d'une éolienne, au même titre qu'un château d'eau. En effet, les éoliennes, cathédrales du vingt-et-unième siècle, sont rentables au bout de trois ans. En outre, 80 % des français sont favorables aux énergies renouvelables, dont le développement nécessite une véritable volonté politique. Il affirme enfin que la BPI n'a pas été créée pour freiner le développement de l'éolien, mais pour financer des projets d'avenir, dont l'éolien en fait partie.

Wilfrid TAKACS partage cet avis, en précisant cependant que la BPI ne peut privilégier une filière.

Klaus RAVE ajoute que les banques publiques sont toujours présentes pour soutenir des projets risqués, à condition qu'ils soient basés sur une technologie adaptée et impliquent les acteurs locaux.

Danièle LAMALLE, Conseillère Régionale de Bourgogne, souhaite savoir si le regard de la BPI vis-à-vis des SEM Energie évoluera.

Wilfrid TAKACS assure que la BPI apprécie ces acteurs qui s'inscrivent dans une démarche de long terme.

Thomas BECKER indique que les institutions européennes ont permis à l'Europe d'atteindre un certain niveau d'indépendance énergétique. Il convient désormais d'améliorer le réseau de distribution d'électricité.

Klaus RAVE confirme que le marché européen ne peut exister sans un réseau électrique interconnecté, qui doit être la priorité.

## Feuille de route des objectifs 2030

---

*Participaient à cette table ronde animée par Alex TAYLOR :*

*Jean-Marc ARMITANO, Président-directeur général - Eole RES*

*Denis BAUPIN, Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Député de Paris*

*François BROTTE, Député de l'Isère et Président de la Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale*

*Jean-Pierre GORGE, Président de Franceole*

*Dr Andreas GÖRGEN, Président Europe Sud-Ouest - Siemens Energie*

*Laurent MICHEL, Directeur Général de l'Energie et du Climat*

François BROTTE rappelle que la loi, qui a supprimé les ZDE ainsi que l'obligation de construire cinq mâts à la fois, facilite également le raccordement des éoliennes *off-shore* au réseau de distribution. La part du nucléaire dans le mix énergétique peut être réduite à 50 % à condition de réaliser des économies d'énergie et de développer massivement les énergies renouvelables. Pour ce faire, de nouvelles procédures de simplification administratives seront mises en places. Par ailleurs, un texte, qui sera bientôt étudié par le Sénat, pose le principe du permis unique, l'objectif étant de simplifier et de réduire les délais de développement. François BROTTE tient à préciser que tous les modes de production d'électricité sont contestés d'une manière ou d'une autre. Le politique doit donc prendre ses responsabilités et tracer un cadre national et européen.

Alex TAYLOR s'interroge sur le profil des détracteurs français à l'éolien.

François BROTTE répond qu'ils sont multiformes et agissent car l'éolien nuit soit à leur intérêt économique, soit à leur environnement personnel.

Andreas GÖRGEN considère que la vision de l'éolien en 2030 repose sur les trois E, à savoir l'Europe, l'Energie et l'Education. A titre d'exemple, l'Allemagne a développé ses énergies renouvelables grâce à une participation active des citoyens. De même, l'Europe a créé en 1989 le programme d'échanges ERASMUS, qui a été utilisé par 3 millions d'étudiants et qui a coûté seulement 4 milliards d'euros en vingt ans d'existence. L'Europe, qui ne peut exister sans de tels échanges, doit afficher la même volonté politique pour la transition énergétique.

Denis BAUPIN fait remarquer qu'au rythme actuel, la France risque de ne pas atteindre en 2020 l'objectif de 23 % d'ENR dans son mix énergétique. De surcroît, elle accuse un retard par rapport à ses voisins. Le choc de simplification est donc primordial afin de réduire les délais de développement des parcs éoliens, notamment avec la mise en place du permis unique. Les coûts doivent être réduits afin d'augmenter la rentabilité des éoliennes. Denis BAUPIN rappelle que la filiale nucléaire a bénéficié de subventions importantes pour se développer. Une véritable politique publique énergétique est d'autant plus nécessaire que la transition énergétique crée des emplois.

Alex TAYLOR demande si la France a commis une erreur en misant sur le nucléaire.

Denis BAUPIN confirme qu'il est dangereux de prendre autant de risques pour produire de l'électricité. Il remarque également que les opposants politiques les plus virulents aux éoliennes, notamment pour des motifs esthétiques, sollicitent le développement du gaz de schiste, qui implique la construction de derricks qui dégradent le paysage. Des discussions objectives sont nécessaires, de même que l'implication des communautés locales permettant une appropriation citoyenne des énergies renouvelables.

Laurent MICHEL affirme que l'éolien est l'une des principales énergies renouvelables. Il convient de développer l'éolien terrestre, en réduisant notamment les coûts, mais aussi l'éolien offshore, moins mature en termes technologiques, que ce soit au niveau national

ou à l'international. Le gouvernement et son administration sont favorables à la simplification administrative, notamment avec le permis unique. Un groupe de travail a également été constitué afin de simplifier les recours. Pour atteindre les objectifs en 2030, il convient de sécuriser le plus rapidement possible le cadre financier. A cet égard, le gouvernement a décidé de notifier le dispositif de tarif d'achat. Par ailleurs, le soutien aux énergies renouvelables doit être adapté afin d'en supprimer les effets pervers et de rapprocher le secteur des marchés, une fois les technologies matures. Il convient enfin de s'inscrire dans un cadre européen de l'énergie et de favoriser l'appropriation locale des projets, dans une approche de concertation, qui améliore l'acceptabilité des projets.

Jean-Marc ARMITANO indique que la filière est dans une situation critique. En effet, elle souffre de nombreux maux, à commencer par la maladie chronique des changements permanents et de la réglementation surabondante. En outre, ces modifications successives créent une certaine inertie liée à l'apprentissage des nouvelles règles du jeu. Si l'état du patient s'est amélioré, notamment grâce à la loi Brottes, il convient cependant d'être attentif au virus des recours ainsi qu'à une nouvelle maladie psychosomatique, à savoir le stress de la perte du tarif d'achat. Le système immunitaire de la filière est ainsi fragilisé, ce qui est navrant car le sujet est jeune et plein d'avenir. Si son pronostic vital n'est pas engagé, un traitement simple doit être rapidement administré afin d'éviter qu'elle ne sombre dans un coma irréversible.

Jean-Pierre GORGE présente l'entreprise Franceole, qui, grâce à un investissement massif en 2013, devraient construire 120 mâts d'éolienne cette année. L'objectif de la société est désormais d'augmenter sa productivité et de diversifier sa clientèle, en améliorant la qualité de service. Par ailleurs, Franceole a engagé des conversations avec les futurs fabricants des éoliennes *off-shore*. Jean-Pierre GORGE souhaite pouvoir préserver les emplois sauvés cette année et développer Franceole dans un environnement apaisé et stabilisé.

Interrogé par Alex TAYLOR, Jean-Marc ARMITANO précise qu'un mégawatt/heure généré par l'éolien coûte 80 euros, ce qui en fait la filière décarbonée la plus compétitive. Il estime toutefois que le système de l'appel d'offres n'est pas adapté à ce marché.

Antoine GUIHEUX, avocat, souhaite connaître le calendrier de la notification relative au tarif d'achat.

Laurent MICHEL répond que la Commission Européenne devrait répondre rapidement.

Michel LECLERC, Président de l'association « Eoliennes en Pays de Vilaine », regrette la complexité du financement qui freine les projets citoyens. Il s'enquiert de la manière dont la participation des citoyens et des collectivités locales peut être simplifiée.

François BROTTES affirme qu'il n'existe *a priori* aucun obstacle à la participation citoyenne. Les outils existent, comme les SEM Energie, mais encore faut-il qu'ils soient valorisés et accessibles. En tout état de cause, pour que toutes les énergies soient acceptées socialement, il est nécessaire de pacifier les relations entre tous les acteurs énergétiques, qui sont tous interdépendants, de travailler en toute transparence, et de faire évoluer la régulation.

Denis BAUPIN ajoute qu'il convient de régler le problème du stockage des énergies.

Un conseiller régional bourguignon regrette que la révision des autorisations de survol des éoliennes n'ait fait l'objet d'aucune concertation, alors qu'elle représente une nouvelle contrainte pour la filière. Il demande si une évolution est possible en la matière.

Laurent MICHEL confirme que la problématique a été identifiée et qu'une réunion a été organisée avec le Ministère de la Défense afin de connaître les schémas et de minimiser les impacts.

Nicolas WOLFF attire l'attention sur l'importance du raccordement des parcs éoliens au réseau. En effet, les délais s'allongent, tandis que les coûts augmentent. Un système de contrôle doit être mis en place.

François BROTTES déplore, à cet égard, l'absence de communication entre les acteurs de la production et du réseau. Il incombe à l'État d'animer ce dialogue.

Jean-Marc ARMITANO estime que la clé du développement réside dans la coproduction et dans la répartition des coûts de raccordement.

Laurent MICHEL assure que des règles de mutualisation et de partage des coûts de raccordement ont été édictées.

## De l'acceptation à l'appropriation

---

*Participaient à cette table ronde animée par Alex TAYLOR :*

*Patrick BESSIÈRE, Gérant Abowind Sarl*

*Patrick DECOSTRE, Directeur Général Europe, Boralex France*

*Philippe MARZOLF, Consultant Débat Public*

*Serge NOCODIE, Vice-Président d'Amorce*

*Louis-Michel NOURRY, Historien spécialiste du paysage*

Patrick BESSIÈRE explique qu'Abowind développe des parcs éoliens selon une approche raisonnée et citoyenne. Il estime que le terme d'appropriation regroupe deux notions distinctes : l'acceptation et la propriété. La situation de l'éolien est particulière en ce sens où le gouvernement préconise le développement de cette filière par des entreprises privées, tout en permettant à d'autres acteurs de posséder tout ou partie des parcs. Cela étant dit, la propriété n'implique pas automatiquement une acceptation du parc et suscite parfois une confrontation entre les entreprises privées, les collectivités et les riverains. L'investissement dans un parc éolien nécessite une liaison entre ces mondes qui se méconnaissent et dont les échelles de valeur sont différentes, notamment dans leur approche au temps. Une meilleure communication permettrait d'échanger sur la notion de risques, qui est appréciée différemment par les collectivités locales et les industriels, de comprendre la position de chacun.

Serge NOCODIE souligne l'importance de la pédagogie et de l'implication le plus en amont possible de toutes les parties prenantes, notamment des élus. Il conviendrait également d'obtenir une meilleure répartition de l'IFER. Enfin, les retombées économiques et sociales positives ne doivent pas être négligées, notamment grâce aux visites touristiques ou scolaires des parcs éoliens.

Patrick DECOSTRE cite l'exemple du parc de Saint-Agrève, construit après une concertation en amont, et pour lequel l'opérateur s'est engagé à construire un parcours d'information. Ainsi, deux journées Portes Ouvertes ont été organisées. De même, les habitants et les universitaires sollicitent des visites du parc d'Avignonet. Celles-ci sont organisées par un élu et animées par des techniciens qui répondent aux questions des visiteurs. L'implication des élus en amont, la prise en compte des contraintes locales et les retombées économiques sont les trois ingrédients de la réussite d'un parc éolien.

Philippe MARZOLF rappelle que, lors du premier débat public relatif à l'éolien *off-shore* en France mené à l'occasion du projet du Tréport en 2010, tous les acteurs, qu'il s'agisse des pêcheurs, des riverains ou des commerçants, s'opposaient au parc, auquel n'était associé aucun projet industriel. Or il est impératif d'impliquer les riverains et de débiter les études le plus en amont possible. En effet, l'opacité dans le développement génère de l'angoisse.

Louis-Michel NOURRY insiste sur les spécificités françaises dans la lecture des paysages, qui apportent un éclairage aux réactions parfois négatives vis-à-vis de la construction d'un parc éolien. La notion de territoire a été définie par les sumériens qui se sont sédentarisés 3 000 ans avant Jésus-Christ. En parcellisant la terre, ils ont inventé la notion de voisins, mais aussi d'ennemis. Ensuite, au quinzième siècle, l'Europe, qui connaît une paix relative pour la première fois de son histoire, voit apparaître les jardins ainsi que les notions de premier plan, de deuxième plan qui ne doit être perturbé par aucun élément et d'horizon. L'invention du graphomètre, utilisé pour tracer des perspectives, comme dans les jardins de Versailles, annonce une nouvelle période dans l'éducation du regard, tout comme l'encadrement de vue et, plus tard, la photographie aérienne. Ainsi, l'emplacement des éoliennes doit prendre en compte cette culture française, selon laquelle le paysage doit donner l'impression d'une nature qui n'a pas été domestiquée.



Philippe MARZOLF estime que le paysage aurait été mieux préservé si ces éléments avaient été pris en compte lors de l'installation des lignes à haute tension.

Un participant affirme qu'il faut donner du sens aux éoliennes, afin que les citoyens y voient un intérêt tant écologique qu'économique et se les approprient.

Serge NOCODIE ajoute que la communication avec la population doit se poursuivre après la construction du parc.

Maryse ARDITI, France Nature Environnement, tient à préciser que, lors d'un concours, la photographie du parc éolien d'Avignonet a été plébiscitée par les enfants et les adolescents, dont le regard n'a pas encore été formé, voire déformé.

Patrick DECOSTRE rappelle que les nouvelles technologies de l'information consomment davantage d'énergie que le transport aérien. Ainsi, le besoin en énergies renouvelables est indéniable. La concertation et l'explication des enjeux sont nécessaires.

Serge NOCODIE précise qu'une étude initiée par Amorce a fait valoir que l'éolien et la biomasse sont les énergies renouvelables les moins aidées par les pouvoirs publics.

Louis-Michel NOURRY affirme que la France dispose de la meilleure réglementation pour la protection des paysages. Cependant, la loi doit s'adapter. Or le débat relatif à la politique de l'espace ne repose sur aucun enjeu économique. En outre, celui concernant les paysages ne doit pas être uniquement entre les mains de ceux chargés de les préserver.

Alain GOLFIER, Directeur Général de Bégawatts, signale qu'un demi-poste a été créé afin d'accompagner la construction du parc éolien de Béganne et d'en assurer le suivi.

Serge NOCODIE considère que la concurrence acharnée sur le terrain nuit à l'image du secteur, qui doit faire preuve d'une certaine éthique.

Antoine GUIHEUX, avocat, estime qu'un mécanisme juridique doit être mis en place afin d'allier public et privé.

# Clôture des tables rondes

---

Sonia LIORET

*Déléguée Générale de France Energie Eolienne*

France Energie Eolienne se félicite du succès de ce quatrième colloque national qui a innové en incluant une conférence artistique et en prolongeant les tables rondes par des ateliers. Plus de 600 personnes ont répondu présents, ce qui témoigne du dynamisme de l'industrie.

La route, certes longue et chaotique, s'annonce néanmoins belle et pleine d'avenir. Le secteur doit d'abord se développer en Europe avant de s'intéresser à l'exportation. L'éolien, comme toutes les énergies, est un marché politique, d'où l'importance de participer à toutes les discussions actuelles à ce sujet. Sonia LIORET estime que la manière de diminuer le risque politique consiste à réduire sa part dans le secteur. Un travail important attend les acteurs pour les prochains enjeux, comme la loi de transition énergétique ainsi que l'avenir des mécanismes d'achat, et pour lesquels FEE sera force de propositions.

En conclusion, Sonia LIORET remercie son équipe qui a travaillé à l'organisation de ce colloque ainsi que l'ensemble des partenaires. Elle précise que l'Assemblée Générale de France Energie Eolienne se tiendra le 14 novembre et sera notamment consacrée au renouvellement de son Conseil d'Administration.